**CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE LA TABLE REUNIONNAISE (LTR)**

**1 – OPPOSABILITE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS**

Les présentes conditions sont applicables aux relations établies entre La Table Réunionnaise (LTR) et tout acheteur, public ou privé. Toute commande de marchandises ou tout devis implique l’adhésion entière et sans réserve du client auxdites conditions, à l’exclusion de tous autres documents.Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de LTR prévaloir sur les présentes conditions. Toute condition contraire posée par le client sera donc inopposable à LTR à défaut d’acceptation expresse de sa part. Le fait que LTR ne se prévale pas, à un moment donné, de l’une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s’en prévaloir ultérieurement.

**2 – DOCUMENTATION**

Tous les documents, site Internet, notices et prospectus, spécifications techniques ou autres, sont remis ou prêtés à titre de renseignements et n’engagent pas LTR, laquelle se réserve dans tous les cas la faculté d’apporter toute modification qu’elle estimerait nécessaire. Les photographies n’ont aucune valeur contractuelle, elles n’ont qu’une valeur indicative. LTR n’est pas responsable des différences de couleurs et des variations des matières premières entrant dans la fabrication et l’exploitation des produits.

**3 – DEVIS ET COMMANDES PARTICULIERES SERVICE TRAITEUR OU GROUPES**

Toute commande fait l’objet d’un devis de LTR valable 1 (un) mois à compter de sa date. (sauf stipulation contraire sur le devis) Il doit être retourné à LTR daté et signé, avec la mention manuscrite “Bon pour accord”, le tampon commercial du client (si professionnel), le nom et la signature de la personne physique qui s’engage ou du représentant de la personne morale. L’ordre écrit, quel que soit le support, ou le devis retourné dans les conditions précédemment exposées seront le point de départ des obligations respectives des parties. Quel que soit le support de l’ordre, les parties ne seront engagées que pour les prestations figurant à cette date sur cet acte. Le client devra vérifier la proposition et signaler toute erreur à rectifier ou toute modification à apporter avant son engagement écrit. Toute rectification ou modification ultérieure devra faire l’objet d’un nouvel écrit dans les formes stipulées à l‘alinéa 2 du présent article. Toute information incomplète ou erronée de la part du client entraînera sa seule responsabilité. LTR se réserve le droit d’accepter ou non toute commande dans un délai de 30 jours à compter de sa réception. Toutefois, LTR pourra toujours annuler à tout moment et sans indemnité une commande acceptée dans les cas suivants : arrêt de fabrication par le fabricant pour quelque cause que ce soit, modification de la réglementation et des prix, modification de lasolvabilitédu client, non-respect du contrat initialement prévu par le client, défaut de paiement du client. Toute annulation de commande donnée par le client ultérieurement à sa passation entraînera, outre le paiement des prestations effectuées à la date de l‘annulation, le règlement des fournitures et marchandises acquis par LTR pour ladite commande, qu’ils aient été intégrés ou non aux prestations effectuées, ainsi qu’une indemnité de 10% de l’intégralité de la commande.

**4 – ANNULATION DE COMMANDE**

En cas d’annulation par le client d’une commande acceptée par LTR, les acomptes versés ne seront pas restitués. LTR se réserve en outre le droit de lui réclamer le remboursement des frais avancés pour la réalisation de la prestation, outre l’indemnisation du préjudice subi. S’il y a location d’un lieu de réception ou de vaisselles ou divers matériels par LTR, les frais de location seront payables au moment de la commande et seront réputés acquis à LTR à titre de clause pénale forfaitaire et irréductible à l’annulation. Pour les congrès, séminaires, réveillons, mariages, fêtes familiales et, de manière générale, les réceptions impliquant un service de restauration, le client devra respecter un préavis de 90 jours en cas d’annulation, sous peine de dommages et intérêts. En cas de commande passée et annulée par une association soumise aux dispositions de la Loi de 1901, le Président et/ou tout autre dirigeant en seront solidairement responsables.

**5- LIVRAISON**

Les délais et horaires de livraison ne sont donnés qu’à titre indicatif sous réserves des disponibilités de LTR à l’époque considérée ou de tout incident ou autre aléa pouvant survenir. En conséquence, les dépassements d’horaires de livraison ne peuvent donner lieu, ni à dommages-intérêts, ni à retenues, ni à annulation partielle ou totale des commandes en cours. Toute erreur ou retard ne pourra être imputé à LTR dans le cas d’informations erronées ou incomplètes de la part du client. La livraison peut être différée ou annulée en cas d’impossibilité majeure d’accéder sur le lieu de livraison. LTR n’est pas responsable en cas de livraison sur un terrain impropre. Elle n’est pas davantage responsable d’incidents ou de sinistres intervenant chez le client en cas de remise des clés et en son absence. LTR ne procèdera pas à la livraison au-delà du troisième étage dès lors que ce niveau n’est pas accessible via un ascenseur. Les cas de force majeure, tels que, notamment les catastrophes naturelles, l’incendie, les inondations, la foudre, les surtensions électroniques, les attentats, la maladie subite, l’accident, les grèves, les lock-out ou tout autre évènement de force majeure ou cas fortuit prévus par la Loi déchargent aussi LTR de son obligation de livrer. Cette liste n’est pas exhaustive

La commande sera à contrôler par le client à la réception, par l’apposition de la mention manuscrite « sans réserve » ou « réserves » en précisant lesquelles sur le bon de livraison. S’il s’agit d’un transporteur extérieur à LTR, le client devra confirmer ses réserves par acte extra judiciaire ou par LRAR adressée dans les 48 heures au transporteur concerné avec copie à LTR.

**6 – EXECUTION DE LA PRESTATION – RESPONSABILITE**

Les commandes seront à contrôler à la réception de la livraison conformément à l’article 5 dernier alinéa des présentes. Les pertes, casses, vols ou détériorations du matériel durant la prestation sont à la charge du client. Le client fera son affaire personnelle des lois et règlements s’il y a une prestation de réception. Les produits doivent être conservés dans un endroit adapté et dans des conditions d’hygiène et de température selon les recommandations émises par LTR. Le respect de la date limite de consommation incombe au client seul responsable de sa gestion et de la rotation des stocks. L’utilisation du four à micro-ondes est strictement prohibée. LTR décline toute responsabilité en cas d’inobservation de ses prescriptions. LTR ne sera pas responsable du fait des produits défectueux de par leur fabrication ou des vices cachés. Elle ne sera pas davantage responsable en cas d’allergie connue mais non déclarée par le client voire en cas d’allergie non connue apparaissant.

**7 – RETOUR DES MARCHANDISES ET FOURNITURES OU MATERIEL**

Par mesure d’hygiène, aucune marchandise ne pourra donner lieu à reprise ou à échange.

**8 – PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT**

Les prix sont indiqués en HT ou en TTC. Le taux de TVA indiqué est celui applicable au jour de la commande. Il sera confirmé ou infirmé par l’attestation de TVA simplifiée. Une modification du devis sera susceptible de faire l’objet d’une tarification distincte par avenant. Toute commande fera l’objet d’un acompte de30 % à l’acceptation, le solde devant être acquitté à réception de la marchandise. Néanmoins, chaque prestation pourra faire l’objet d’un accord spécifique entre les parties.

**10 - CLAUSE PENALE**

À défaut de paiement dans le délai imparti, le client sera redevable, outre de l’intégralité des sommes restant dues, d’une pénalité de retard fixée à 3 fois le taux d’intérêt légal sur les sommes restant dues, ce, de plein droit et sans mise en demeure préalable, sans préjudice pour LTR de suspendre les commandes ou les prestations en cours ou d’exercer toute autre voie de contrainte ou d’action. Les frais d’impayés liés à un chèque, une traite ou un billet à ordre seront facturés au client

**11 - RESERVE DE PROPRIETE**

Conformément aux dispositions légales, LTR se réserve la propriété des marchandises ou matériaux vendus jusqu’au complet paiement de leur prix. La seule remise de chèques, de billets à ordre ou de lettres de change ne constitue pas un paiement. Seul le règlement effectif sera pris en compte. En conséquence, à défaut de paiement intégral effectif, elle pourra revendiquer, soit lesdits matériaux ou marchandises, soit leur prix, en quelques mains qu’ils se trouvent.

**12 - LITIGE**

Les contrats conclus en application des présentes sont régis par le Droit français. Toute contestation née de l’application ou de l’interprétation des présentes sera soumise aux juridictions de l’’Isère.

Les contrats conclus en application des présentes sont régis par le droit français. Toute contestation donnera lieu à une réclamation écrite adressée »e à LTR. En cas d’échec, le client pourra dans le délai de 1 an à compter de la date de ladite réclamation, saisir un médiateur externe de la consommation dont les coordonnées sont les suivantes : Association Nationale des Médiateurs – 62, rue Tiquetone 75008 PARIS ;

En cas de pluralité de médiateurs pour des litiges identiques avec LTR le client sera libre de saisir le médiateur de son choix.

En cas d’échec de la médiation, ou si le client ne souhaite pas y recourir, toute contestation née de l’application ou de l’interprétation des présentes sera soumise aux juridictions de l’Isère.

LU ET APPROUVE DATE SIGNATURE